

Sainte-Thérèse, le 20 décembre 2019

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots mentionnés à votre  
demande, ville de Mirabel  
V/Réf. : E-19-598

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 décembre dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

**Lot 2 362 257**

- Certificat d'autorisation du 3 juin 2014, 2 pages

Après vérification, nous sommes informés que le ministère, de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres  
lots.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),  
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative  
concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j.(3)

Sainte-Thérèse, le 3 juin 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Transports du Québec  
Direction des Laurentides-Lanaudière  
222, rue St-Georges, 2<sup>e</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

N/Réf. : 7430-15-01-02979-00  
401139444

**Objet : Travaux en rive, littoral et plaine inondable d'un cours d'eau**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 7 octobre 2013, reçue le 11 octobre 2013 et complétée le 2 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de stabilisation en rive sur une longueur de 226 mètres avec enrochement. Ces travaux s'effectueront en littoral et plaine inondable, sur une superficie totale de 4 425 m<sup>2</sup> et seront localisés le long de la route 158, sur les lots 1 689 817, 1 692 788 et 2 362 257 du cadastre du Québec, à la localisation 45°44'02''N; 74°02'50''O, ville de Mirabel, MRC Mirabel.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation intitulée « *Stabilisation de talus en bordure de la rivière du Nord à Mirabel* », signée par Ève Lauzon, biol., ministère des Transports du Québec, document de 7 pages et 8 annexes, 7 octobre 2013;

- Document intitulé « *Devis spécial – Aménagement du bord du talus de la Rivière du Nord* », préparé par Michel Bolduc, ing., ministère des Transports du Québec, projet n° 154091307, dossier n° 8801-13-0902, document n° 180, 6 pages et 1 annexe, 12 septembre 2013;
- Document intitulé « *Devis spécial – Empierrement, correction du drainage et travaux divers* », préparé par Michel Bolduc, ing., ministère des Transports du Québec, projet n° 154091307, dossier n° 8801-13-0902, document n° 110, 15 pages et 2 annexes, 7 octobre 2013;
- Document intitulé « *Devis spécial – Protection de l’environnement* », préparé par Marc-André Poulin, biol., ministère des Transports du Québec, projet n° 154091307, dossier n° 8801-13-0902, document n° 103, 14 pages et 8 annexes, 7 octobre 2013;
- Document intitulé « *Réponse aux questions du MDDEFP envoyé le 3 décembre 2013* », préparé par Ève Lauzon, biol., ministère des Transports du Québec, 3 pages et 2 annexes, 14 février 2014;
- Document intitulé « *Stabilisation de la rive gauche de la rivière du Nord – Complément d’information pour le CEHQ* », préparé par Daniel Lavallée, ing., ministère des Transports du Québec, 29 pages, 24 mars 2014;
- Document intitulé « *Réponse aux questions du MDDEFP envoyé le 7 mars 2014* », préparé par Ève Lauzon, biol., ministère des Transports du Québec, 1 page et 2 annexes, 26 mars 2014;
- Courriel intitulé « *2014-06-02 Demande de certificat d’autorisation – MTQ – Stabilisation route 158 à Mirabel* », envoyé par Ève Lauzon, biol., ministère des Transports du Québec, 3 pages et 1 pièce jointe, 3 juin 2014, 9 h 49;
- Plan intitulé « *Stabilisation de talus, drainage et glissière de sécurité* », scellé par Michel Bolduc, ing. et Robert Bouchard, ing., ministère des Transports du Québec, plan n° RD-8801-154-09-1307, feuillet 4/9, 10 février 2014;
- Plan intitulé « *Sections types – Protection de talus – Stabilisation de talus* », scellé par Michel Bolduc, ing. et Robert Bouchard, ing., ministère des Transports du Québec, plan n° RD-8801-154-09-1307, feuillet 9/9, 10 février 2014.
- Plan intitulé « *Déboisement engazonnement et plantation* », scellé par Michel Bolduc, ing., ministère des Transports du Québec, plan n° RD-8801-154-09-1307, feuillet 8/9, 25 mars 2014.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/VDD/cp

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval  
de Lanaudière et des Laurentides

